RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Transports

Arrêté du 18 JUIN 2019

approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)

NOR : TRAA1911019A

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 241-3, R. 242-1 et D. 242-6 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6350-1 à L. 6351-5 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu le procès-verbal de clôture de la consultation des services et collectivités locales intéressés en date du 4 février 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur,

Vu le dossier soumis à l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur en date du 9 juillet 2018,

Arrête :

Article 1er

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes) annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes) concerne le territoire des communes suivantes :

Département des Alpes-Maritimes (06) :

Antibes	Nice
Saint-Jean-Cap-Ferrat	Saint-Laurent-du-Var
Vallauris	

Article 3

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur comprend :

- un plan d'ensemble n° PSA/STAC/ACE/LFMN/SD25/1 à l'échelle 1/ 25 000 ;
- un plan de détails n° PSA/STAC/ACE/LFMN/SD10/1 à l'échelle 1/10 000 ;
- un plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) au seuil 04L - Approche de précision CAT I – Chiffre de code 4 n° PSA/STAC/ACE/LFMN/OFZ/SD10/1a à l'échelle 1/10 000 ;
- un plan de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) au seuil 04R - Approche de précision CAT I – Chiffre de code 4 n° PSA/STAC/ACE/LFMN/OFZ/SD10/1b à l'échelle 1/10 000 ;
- un plan des surfaces OCS n° PSA/STAC/ACE/LFMN/OCS/SD25/1 à l'échelle 1/25 000,
- une note annexe.

Article 4

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels, dans la mairie de chacune des communes mentionnées à l'article 2.

Article 5

Le décret du 20 avril 1988 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nice-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes) est abrogé.

Article 6

Le préfet des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le , 18 JUIN 2019

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du transport aérien,
M. BOREL

Marc Borel